

Transfert au fonds conservateur (Formulaire de choix d'option à l'approche de la retraite)

Retournez le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante :

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

475, rue du Parvis

Québec (Québec) G1K 9H7

Téléphone : 418.657.4327

Télécopieur : 418.657.2132

Courriel : rccuq@uquebec.ca

ASSUREZ-VOUS TOUT D'ABORD QUE VOUS RÉPONDEZ À TOUS LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ SUIVANTS :

- Le participant doit être à 5 ans ou moins de l'âge de retraite anticipée (55 ans), comme défini à l'article 5.3 du Règlement du Régime, c'est-à-dire à partir de 50 ans;
- Le participant doit avoir remis au Comité de retraite une demande écrite de transférer, de façon irrévocable, dans le fonds conservateur la moitié ou la totalité du capital accumulé qu'il détient dans le fonds régulier du Régime (voir les options 1 et 2 du présent document).

Section 1 – Renseignements personnels

Prénom et nom de famille		Numéro d'assurance sociale
Adresse postale		
Ville	Province	Code postal
Téléphone	Courriel	

Section 2 – Choix d'option

Veuillez cocher la case qui correspond à l'option de votre choix.

☐

OPTION 1 – Transfert 100 %

Je transfère dans le fonds conservateur la totalité de mon capital accumulé dans le fonds régulier. Mes cotisations futures seront versées dans le fonds conservateur.

☐

OPTION 2 – Transfert 50 %

Je transfère dans le fonds conservateur la moitié de mon capital accumulé dans le fonds régulier. Mes cotisations futures seront versées en parts égales entre le fonds régulier et le fonds conservateur.

☐

OPTION 3 – Pour les participants qui ont déjà bénéficié de l'option 2

Je transfère dans le fonds conservateur le reste de mon capital accumulé dans le fonds régulier. Mes cotisations futures seront versées en totalité dans le fonds conservateur.

Section 3 – Autorisation et signature

Je reconnais et accepte que le rendement du fonds conservateur puisse ne pas être aussi élevé que le rendement du fonds régulier et je renonce à toute réclamation ou poursuite contre le Comité, l'Université ou l'un ou l'autre de leur mandataire ou délégué où le rendement du fonds conservateur ne serait pas satisfaisant.

Il est entendu que le transfert sera fait conformément aux dispositions du régime, selon la valeur unitaire établie à la date effective du transfert. Il est entendu également que, quelle que soit l'option choisie, le transfert des fonds dans le fonds conservateur est irrévocable.

Je soussigné(e), atteste que j'ai pris connaissance des dispositions applicables¹ au transfert de la moitié ou de la totalité de mon capital accumulé au fonds conservateur, dont celles d'être irrévocable.

Signature du participant	Date
	Année Mois Jour

¹ Disponibles sur le site Web du Régime à l'adresse suivante : www.uquebec.ca/rcc